

# SECTION > 05

## INFORMATIONS TECHNIQUES

- > LE PLAFOND TENDU page 2
- > DOMAINES D'APPLICATION page 9
- > INSTALLATION page 10
- > RÉGLEMENTATION page 12
- > PRESCRIPTION page 15
- > FICHES TECHNIQUES page 17



**DESCRIPTION  
 DU PRODUIT**

**Le système des Plafonds Tendus EXTENZO® est constitué par une membrane en matériaux de synthèse, façonnée sur mesure en un faux plafond destiné à être installé dans le local désigné.**

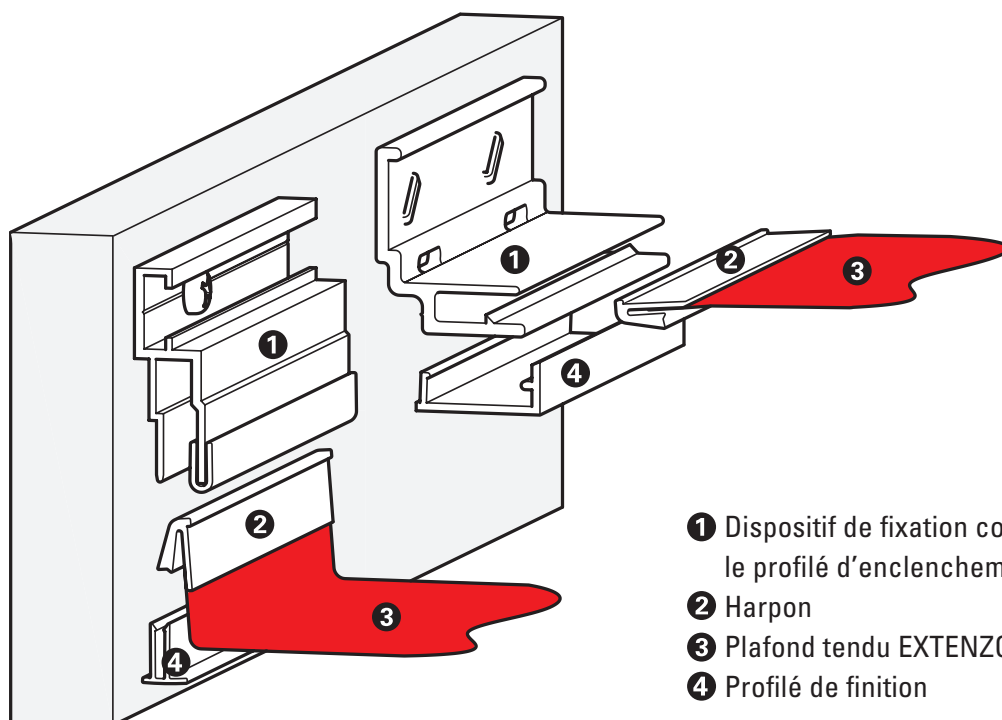
Mais contrairement aux faux plafonds suspendus classiques, le système des Plafonds Tendus EXTENZO® se fixe exclusivement au périmètre, principalement aux murs (dans certains cas au plafond existant) à hauteur choisie, à l'aide d'un dispositif d'enclenchement spécialement conçu à cet effet, et toujours équipé d'un blocage de sécurité.

Le dispositif d'enclenchement assure une fixation robuste tout en restant facilement démontable.

Grâce à son poids extrêmement réduit et à sa souplesse, le système des plafonds tendus EXTENZO® vous offre une nouvelle liberté de création, grâce notamment à :

- > un large choix de coloris et d'aspect,
- > la possibilité de travailler en volume, de sculpter l'espace en 3 dimensions,
- > la réalisation de créations lumineuses,
- > l'impression de motifs,
- > la perforation acoustique...

**Le système de plafonds tendus EXTENZO® comporte 4 parties distinctes :**



- ❶ Dispositif de fixation comprenant le profilé d'enclenchement périmétrique
- ❷ Harpon
- ❸ Plafond tendu EXTENZO®
- ❹ Profilé de finition

## LE PROFILÉ D'ENCLÈCHEMENT

Le profilé d'enclenchement au périmètre, au mur ou au plafond est constitué par un profilé PVC ou aluminium obtenu par technique d'extrusion (cf. section 6).

Il est équipé d'un système de compensation des pressions, permettant ainsi une bonne aération du plénum\*. Ces régulateurs d'air intégrés dans le profilé d'enclenchement permettent l'assainissement des murs et plafonds situés au-dessus.

Sa fonction principale consiste à assurer la fixation du faux plafond et le maintien de sa tension. Le choix du profilé et du système de fixation est conditionné par la nature du support.

Les fixations et les structures porteuses éventuelles doivent résister à un effort de traction minimum de 50 daN par mètre linéaire de profilés.

### Choix du profilé de fixation en fonction du support :

	Agrafe ou clou	Agrafe divergente	Cheville à frapper	Cheville à expansion	Cheville à parachute	Cheville à visser	Cheville à rétraction	Rivet à expansion	Vis auto-foreuse	Clou torsadé (bois) ou vis à béton	Colle*
Béton brut de coffrage											
Béton cellulaire											
Béton enduit											
Bloc de béton creux (enduit ou non)											
Bloc de béton plein (enduit ou non)											
Brique creuse											
Brique pleine											
Carreau de plâtre											
Carrelage											
Panneau, poutre bois											
Pierre											
Plaque de plâtre											
Poutrelle métallique											
Profilé creux (acier, aluminium, PVC)											
Staff											
Torchis											
Vitrage											

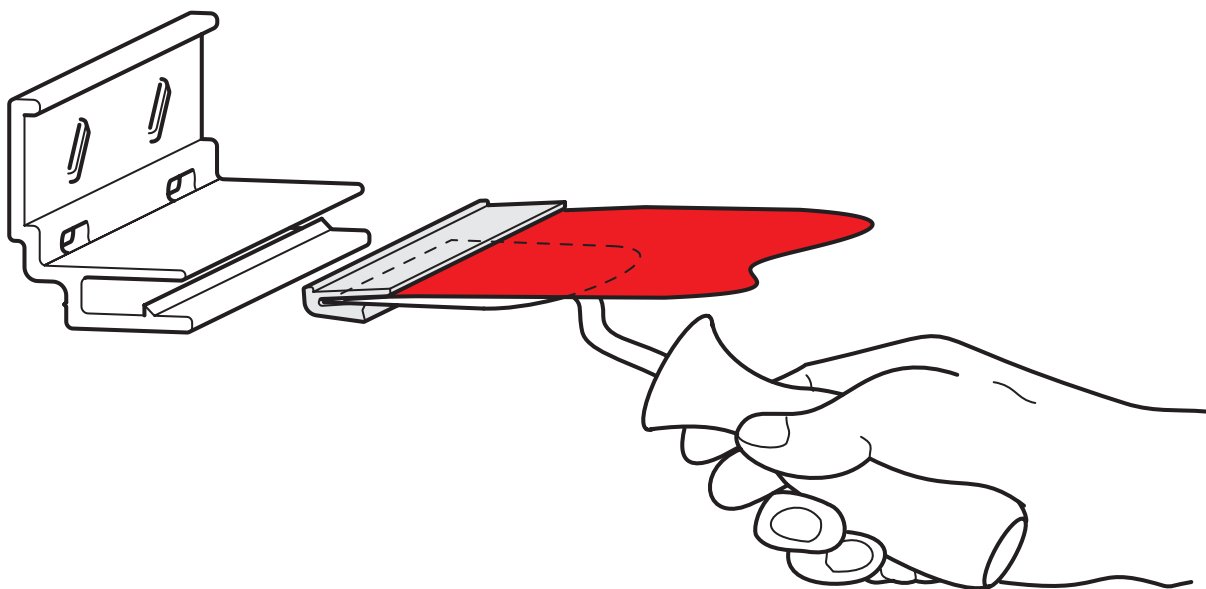
\* Sauf 41 01 502,41 11 10

\*\* Le collage peut être associé à une fixation mécanique

## LE HARPON

**Le harpon est un profilé PVC semi-rigide soudé en usine au périmètre du plafond.**

Il est enclenché au moyen d'une spatule à l'intérieur du profilé de fixation, et s'y auto bloque. Le procédé de fixation par enclenchement propre à EXTENZO® permet d'avoir un seul type de harpon pour couvrir l'ensemble des besoins. Cette géométrie de harpon unique permet au besoin d'utiliser plusieurs types de profilés au périmètre d'un même plafond. Le harpon est de couleur blanche par défaut, pour certaines teintes ou applications le plafond peut être confectionné avec un harpon noir sur demande.



## LE PLAFOND EXTENZO®

Les Plafonds Tendus EXTENZO sont livrables en divers aspects de finition et différents coloris (cf. Section 4 ).

Il s'agit d'une membrane en matériaux de synthèse spécialement fabriquée pour EXTENZO® dont l'épaisseur varie de 0,17 à 0,30 mm.

La largeur des lés se situe, selon les nuances, entre 1,30 m et 2,4 m.

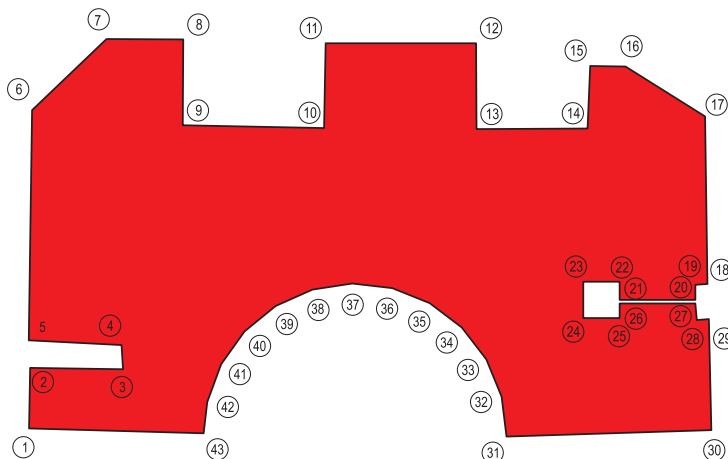
En fonction de la taille des plafonds, plusieurs lés peuvent être soudés de manière contigüe pour former de grandes surfaces.

Le plafond est fabriqué sur mesure suivant un relevé de mesure effectué sur chantier.

La topographie du contour et les inclusions éventuelles sont fidèlement reproduites avec un taux de réduction pour correspondre parfaitement à la géométrie de la surface désirée après tension.

### Exemple de plafond :

- 43 angles
- 1 courbe
- 1 poteau



### Limitations dimensionnelles :

L'un des intérêts majeur du plafond tendu est la planéité et l'homogénéité de la surface finale. Sous le poids propre du plafond une légère flèche apparait, la tension présente contre le phénomène. Pour que cette flèche demeure imperceptible, des surfaces maximales unitaires sont imposées :

- > MATS : 80 m<sup>2</sup>
- > SATINÉS : 80 m<sup>2</sup>
- > LAQUÉS PASTEL et DECO : 60 m<sup>2</sup>
- > FAÇON DAIM : 25 m<sup>2</sup>
- > TRANSLUCIDES : 80 m<sup>2</sup>

Pour couvrir de plus grandes superficies, la surface peut être fractionnée en plusieurs plafonds indépendants, des profilés séparateurs permettant de les joindre de manière très discrète. Dans le cas de plafonds situés en hauteur, les surfaces limites peuvent être augmentées, en accord avec le Plafoniste et le Client.

Pour des raisons pratiques les petites découpes et les inclusions ne sont pas faites en usine. Le Plafoniste les réalise sur site suivant une technique spécifique aux plafonds tendus.

## LE PROFILÉ DE FINITION

**Il assure la sécurisation de l'enclenchement et permet une finition régulière. Il optimise ainsi l'impression visuelle que rend le système de Plafonds Tendus EXTENZO®.**

Suivant les gammes de profilés d'enclenchement plusieurs types de finitions sont possibles (cf. Section 6 ).

Pour les profilés d'enclenchement apparents, les profilés de finition sont des moulures en PVC disponibles en bords droits ou arrondis et arrondi avec joint souple.

Pour les profilés d'enclenchement non apparents, les profilés de finition sont des baguettes en PVC disponibles en finition « à fleur » ou joint creux.

Nota : les profilés 41 11 10 / 63 11 / 63 21 / 6331 / 64 30 sont utilisés sans profilés de finition.

## DES AVANTAGES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

### La simplicité avant tout

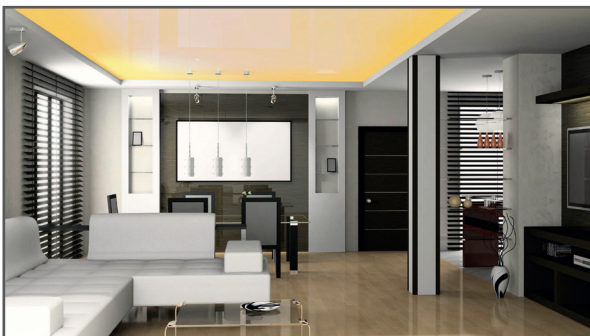
- > Facilité d'entretien.
- > Lavable à l'eau ou avec les produits recommandés (sauf "façon daim").
- > Pas de peinture.
- > Le plus propre et rapide des chantiers.
- > Fabrication du plafond sur mesure en usine.
- > Pose de 30 m<sup>2</sup> en une journée dans la plupart des cas.
- > Pas d'humidité, ni de temps de séchage.
- > Pas de poussières.
- > Pas de déménagement du mobilier hors de la pièce.
- > Ni coulures, ni taches.

### Une sécurité à toute épreuve

- > Dispositif de fixation à enclenchement autobloquant.
- > Aspect constant, jamais de fissures ni d'écaillés.
- > Qualité garantie par une Norme Produit NF EN 147 26.

### Une résistance incomparable

- > Excellente résistance mécanique, absorption des impacts.
- > Retour à la forme initiale après une déformation accidentelle (mémoire de forme).
- > En cas de dégât des eaux, le plafond tendu peut se déformer pour retenir des centaines de litres d'eau, puis revenir à sa forme initiale avec la même tension.
- > Insensible à l'humidité, parfait pour les cuisines et salles de bains.



## Respect de l'environnement

---

- > Convention exclusive de recyclage.
- > Bilan environnemental très favorable.
- > Fabrication économe en énergie.
- > Faible volume à transporter.
- > Chantier sec.
- > Recyclable à 100%.
- > Longue durée de vie, pouvant dépasser les 30 ans.
- > Conforme à la directive REACH qui vise à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement.
- > EXTENZO® est prêt pour la démarche HQE (FDES).

## Un confort incomparable

---

- > Amélioration du confort thermique par la création d'un coussin d'air isolant.
- > Possibilité d'ajouter un isolant thermique.
- > Amélioration du confort acoustique.
- > Solution spécifique pour des performances acoustiques renforcées.
- > Étanchéité aux poussières et fibres.

## Des finitions inégalées

---

- > Meilleure tension disponible sur le marché des plafonds tendus.
- > Très large palette de couleurs.
- > Finitions laquée, satinée, mate, velours, façon daim.
- > Impressions personnalisées...

## Les meilleures garanties du marché

---

- > Garantie exclusive 10+5, avec cinq années supplémentaires de garantie.
- > Garantie de recyclage à 100% des plafonds tendus EXTENZO®.
- > Conformité aux normes CE (NF EN 14716).
- > Classification européenne de réaction au feu de B-S1,d0 à B-S3,d0 suivant les nuances.

## Un investissement rentable et durable

---

- > Coût très raisonnable, pour une solution qualitative.
- > Aucune remise en peinture nécessaire.
- > Intervention d'un seul corps de métier.
- > Résultat durable : 30 ans de durée de vie constatés sur les premiers plafonds EXTENZO®.



## ➤ LES DOMAINES D'APPLICATION

### Particuliers

---

- Salle de séjour
- Cuisine
- Entrée
- Salle de bain
- Chambre à coucher...

### Industrie

---

- Immeubles administratifs
- Entrepôts
- Halls de fabrication...

### Commerces

---

- Supermarchés
- Tout genre de boutiques
- Boucheries, charcuteries, boulangeries, épicerie...
- Ateliers
- Hôtels, restaurants
- Magasins
- Salles d'exposition
- Bureaux
- Locaux de stockage...

### Bâtiments publics

---

- Immeubles administratifs
- Hôpitaux
- Écoles
- Salles de sport
- Piscines
- Institutions sociales
- Musées

#### Les seules restrictions dans l'utilisation du Plafond Tendu EXTENZO® sont :

- la non étanchéité du bâtiment ou de la pièce à l'air et à l'eau,
- la pose en extérieur,
- en présence d'une source de chaleur (hotte de cheminée, grille de ventilation...), respectez l'espacement d'au moins 30 cm prévu par l'article 3.9 du DTU 24.2.2.

Les dégagements de chaleur ne doivent pas excéder 50°C (la température de la toile ne doit en aucun cas dépasser cette température pour conserver sa stabilité dimensionnelle).

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les locaux destinés à recevoir du Plafonds Tendus EXTENZO® doivent être hors d'eau, hors gel et hors d'air. L'étanchéité à l'air du plénum doit être particulièrement soignée car un débit de fuite trop important peut saturer le système de compensation et provoquer des oscillations du plafond. La sous surface du plénum ne doit pas comporter d'aspérités susceptible d'endommager le plafond tendu.

En période froide, le plafond doit être stocké dans son emballage à une température supérieure à 15°C. Pour effectuer le déballage et la manipulation du plafond la température du local doit être portée à une température supérieure à 35°C à l'aide d'un générateur à air chaud.

Pour effectuer la tension du plafond, le local au niveau du plafond sera temporairement porté à une température comprise entre 40 et 50°C.

### 1 - VISITE PRÉVENTIVE DE CONFORMITÉ

Le Plafoniste devra effectuer une visite des lieux destinés à recevoir les Plafonds Tendus EXTENZO®.

Cette visite, qui devra s'effectuer en présence du maître d'œuvre et des représentants des corps de métiers dont les ouvrages sont adjacents aux plafonds, aura pour but de valider la conformité des supports et des éléments interférant avec celui-ci :

Le Plafoniste veillera à ce que les éléments devant recevoir des luminaires ou traversant la membrane EXTENZO®, soient situés aux bonnes hauteurs (têtes de gicleurs, platines de fixation, boîtes de jonction électrique, supports de maintien).

### 2 - INSTALLATION SUR LE CHANTIER

L'installation des plafonds tendus EXTENZO® devra être réalisée en conformité avec le DTU 58.2 seule et unique référence en la matière, concernant les règles de l'art de la pose de Plafonds Tendus (toutes marques confondues).

#### A - Prévention, protection

---

Le Plafoniste s'assurera de sécuriser sa zone de travail et procédera ensuite, le cas échéant, à la protection des sols et ou mobiliers existant afin de prévenir d'éventuels coup ou rayures.

#### B - Installation des profilés

---

Le Plafoniste mettra en place les profilés techniques destinés à recevoir le plafond tendu EXTENZO®. L'installateur veillera à respecter les niveaux, les pentes définis à la prise de mesure il utilisera tous les moyens adéquats pour obtenir une fixation des profilés qui sera efficace et durable dans le temps.

### C - Installation des accessoires

---

Le Plafoniste positionnera les accessoires fournis ou réalisés par ces soins et ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par l'architecte ou l'ingénieur en charge du projet. Ces accessoires devront être installés en respectant les niveaux et les dessins préalablement définis.

### D - Mise en place des plafonds tendus EXTENZO®

---

Les plafonds tendus EXTENZO® seront mis en tension respectant une méthode conforme à la DTU58.2. Cette méthode constitue l'art du Plafoniste; elle garantit le respect des règles de tension pré-établis en usine. Une attention particulière sera portée au positionnement des soudures et à leur alignement.

### E - Traitement des points singuliers

---

L'installateur procédera ensuite à l'ouverture des plafonds tendus EXTENZO® aux endroits des inclusions. Ces ouvertures devront préalablement avoir été renforcées aux moyens de rondelles de renfort spécifiques. Le Plafoniste procédera ensuite, le cas échéant, aux inclusions des luminaires, des sprinklers, diffuseurs d'air et tout autre type d'inclusion préalablement prévu au cahier des charges.

### F - Installation des éléments de finition

---

Le Plafoniste positionnera ensuite, les profilés de finition pour parfaire le visuel de l'ensemble. Il disposera aussi les finitions autour des sprinklers, grilles des diffuseurs d'air, encastrés... Ces opérations devront être effectuées conjointement avec les différents corps de métiers intervenants.

### G - Nettoyage et rangement

---

Conformément au cahier des charges EXTENZO®, le Plafoniste contrôlera le plafond et nettoiera les éventuelles traces de doigts ayant pu survenir durant la pose. Il évacuera aussi les déchets inhérents à la pose et / ou aux coupes de matériaux et rendra les lieux aussi propres qu'à son arrivée.

### H - Réception des ouvrages

---

Le Plafoniste certifié EXTENZO® fera approuver et signer une réception de chantier pour chacun des plafonds tendus EXTENZO® installés, prévenant ainsi les problèmes de déchirures éventuelles causées par un autre corps de métier et pour lesquelles l'installateur ne serait pas responsable.

## **>** RÉGLEMENTATION

### DTU de pose

---

La mise en œuvre de plafonds tendus est régie par le DTU 58.2 de décembre 2007. Il s'applique aux conditions d'exécution à l'intérieur des bâtiments des plafonds tendus conformes aux exigences de la Norme NF EN 14716 utilisable dans tous les locaux aussi bien dans la construction neuve que dans l'aménagement de locaux existant.

### Marquage CE

---

L'arrêté du 8 août 2005 paru au Journal Officiel de la République Française depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, indique que tous les plafonds vendus en Europe, doivent obligatoirement être marqués CE et, ce, quelque soit leur provenance.

Le marquage CE n'est pas une marque de qualité, c'est un marquage obligatoire :

- > rendu obligatoire par la Directive Produits de la Construction (DPC) en vue de la libre circulation des produits en EUROPE.
- > Il signifie que le produit a été testé pour les caractéristiques qui ont une influence sur la satisfaction des exigences essentielles de l'ouvrage et qui sont indiquées dans les normes européennes harmonisées ou les Avis techniques européens (ATE).
- > Qui est basé sur des essais de type et des contrôles en usine. Il se rapproche des marques de qualité par la présence de contrôle par un organisme tiers.

### Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public

---

#### **Extrait de l'arrêté du 24 septembre 2009**

**LIVRE II** : Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories

**TITRE PREMIER** : DISPOSITIONS GENERALES

**CHAPITRE III** : Aménagements intérieurs, décoration et mobilier

**Section I** - « Produits et matériaux de parois »

#### **AM3 : Parois des dégagements protégés**

##### **§ 1. Escaliers protégés\***

Les parois des escaliers protégés sont classées :

- B-s1, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds et les rampants ;
- B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les parois verticales ;
- CFL-s1 ou en catégorie M3 pour les paliers de repos et les marches.

**§ 2. Circulations horizontales protégées\*\*.**

Les parois des circulations horizontales protégées sont classées :

- B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds\*\*\* ;
- C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les parois verticales ;
- DFL-s2 ou en catégorie M4 pour les sols.

**AM5 : Plafonds des dégagements non protégés et des locaux\*\*\***

**§ 1.** Les plafonds des dégagements non protégés et des locaux sont classés B-s3, d0 ou en catégorie M1.

Toutefois, il est admis que 25 % de la superficie totale de ces plafonds soient réalisés en produits ou éléments classés C-s3, d0 ou de catégorie M2 dans les dégagements et D-s3, d0 ou de catégorie M3 dans les locaux.

Les éléments porteurs en bois ou en dérivés du bois d'une largeur minimale de 45 mm disposés avec un écartement bord à bord supérieur ou égal à 30 cm ne sont pas visés par les dispositions ci-dessus ; ils sont soumis aux seules exigences des articles CO 12 et CO 13.

**§ 2.** Les éléments d'habillage des plafonds, ajourés ou à résilles, sont classés B-s3, d0 ou en catégorie M1.

Ils peuvent être classés C-s3, d0 si la surface totale développée de leurs pleins est inférieure à 50 % de la surface au sol du dégagement non protégé ou du local.

**§ 3.** Les suspentes et les fixations des plafonds suspendus doivent être conçues pour éviter les risques de chute de ce plafond. Sont réputées satisfaire à cet objectif les suspentes classées A1. Pour les suspentes comportant des parties combustibles, il doit être démontré que la présence de ces parties n'entraîne pas d'effondrement en chaîne du plafond avant un quart d'heure.

**§ 4.** Les plafonds tendus sont classés B-s3, d0.

Toutefois, lorsqu'ils sont imprimés à fonction décorative, il est admis qu'ils peuvent être classés C-s3, d0 si la surface totale imprimée est inférieure à 25 % de la surface au sol du dégagement autre que celui visé à l'article AM 3 ou du local.

**§ 5.** Les plafonds suspendus et les plafonds tendus doivent rester en place sous l'effet des variations de pression dues au fonctionnement du désenfumage mécanique.

**AM6 : Parties transparentes ou translucides incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux**

Les parties transparentes ou translucides incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux, et permettant l'éclairage naturel ou artificiel peuvent être classées D-s3, d0 si leur surface est inférieure à 25 % de la surface au sol des dégagements autres que ceux visés à l'article AM 3 ou des locaux.

\*\* Une circulation protégée est une circulation dans laquelle le public est à l'abri des flammes et de la fumée.

\*\*\* Tout plafond, y compris plafonds suspendus, plafonds tendus, plafonds ajourés, etc.

Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.

**Extrait de l'arrêté du 30 décembre 2011 publié au J.O. du 18 janvier**

**TITRE PREMIER : MESURES GÉNÉRALES COMMUNES À TOUTES LES CLASSES D'IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**CHAPITRE II : Construction**

**Section IV - « Éléments généraux de construction et aménagements intérieurs »**

### **Article GH 22 : Revêtements de sol et revêtements des parois latérales**

**§ 1.** Toutes les parois supports de revêtements visées par le présent article sont réalisées en matériaux de catégorie M0 ou classés A2-s3, d0.

**§ 2.** Les revêtements de sol sont de catégorie M3 ou classés CFL-s1.

**§ 3.** Les revêtements des parois latérales sont de catégorie M1 ou classés B-s3, d0.

En aggravation de ces dispositions, dans les dégagements communs, les halls et les cuisines collectives, les revêtements des parois latérales sont de catégorie M0 ou classés A2-s2, d0.

Les matériaux de catégorie M3 ou classés D sont toutefois autorisés pour les blocs-portes et les plinthes, les matériaux de catégorie M1 ou classés A2FL pour les planchers techniques (côté plénum).

Le classement de réaction au feu des papiers peints collés et des peintures appliquées sur les parois est justifié dans les conditions prévues à l'annexe III de l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié.

### **Article GH 21 : Plafonds, plafonds suspendus**

**§ 1.** Les revêtements des plafonds sont de catégorie M1 ou classés B-s3, d0. En aggravation de cette disposition, ils sont de catégorie M0 ou classés A2-s2, d0, dans les dégagements communs, les halls et les cuisines collectives. La paroi support du revêtement est toujours de catégorie M0 ou classée A2-s3, d0.

**§ 2.** Les éléments constitutifs des plafonds suspendus sont classés B-s3, d0. En aggravation de cette disposition, ils sont classés A2-s2, d0, dans les dégagements communs, les halls et les cuisines collectives.

**§ 3.** Les plafonds suspendus sont stables au feu de degré un quart d'heure dans les dégagements communs et les halls.

**§ 4.** Tout plénum existant entre le plancher haut et le plafond suspendu est recoupé tous les 25 mètres par des éléments en matériaux de catégorie M0 ou classés A2-s2, d0, et pare-flammes de degré une demi-heure ou E 30. Les cellules ainsi constituées ont une superficie maximale de 300 m<sup>2</sup>. S'il excède 0,20 mètre de hauteur, le plénum est visible dans toutes les cellules. Le plénum ne peut contenir que des matériaux de catégorie M2 ou classés C-s3, d1, à l'exception des canalisations électriques.

**§ 5.** Les plafonds suspendus ne peuvent être pris en compte pour le calcul de la résistance au feu des planchers.

**§ 6.** La suspente et la fixation des plafonds suspendus sont en matériaux classés A2 et réalisées selon les dispositions de la norme NF P 68-203.1.

**§ 7.** Les plafonds suspendus installés dans les dégagements restent en place sous l'effet des variations de pression dues au fonctionnement du désenfumage mécanique.

### **Cabine d'ascenseur :**

**§ 7.** Les parois supports de la cabine sont en matériaux de catégorie M0 ou A1.

Les revêtements de la cabine sont en matériaux de catégories :

– M3 ou Cfl-s1 au sol ;

– M1 ou C-s2, d0 pour les parois verticales, le plafond et les luminaires.

## ➤ PRESCRIPTION

### **Le cahier des charges pour plafonds tendus fait l'objet d'un lot à part entière.**

Selon la nature des travaux, le lien est à faire avec les lots électricité (alimentation des luminaires...), chauffagiste/climatiseur (passage de gaine, climatisation...), cuisiniste (passage de hotte, îlot central...), gros-œuvre (passage des décharges, gaines techniques...), etc.

Au planning d'exécution, le lot Plafonds Tendus est repris dans la phase « finitions » après le lot « peinture ».

## **DESCRIPTIF TYPE POUR FOURNITURE ET POSE DE PLAFONDS TENDUS EXTENZO® OU SIMILAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.**

### A - Principe

Le Plafond Tendu EXTENZO® ou similaire, sera fabriqué sur mesure aux dimensions (précises) de la pièce, et fixé au périmètre de la hauteur choisie ; Il devra le cas échéant permettre l'incorporation facile de luminaires, de ventilations, de climatisations, de passage de câbles et tuyaux.

Le Plafond Tendu EXTENZO® ou similaire devra être amovible dans sa totalité.

Les classements de réaction au feu peuvent être soit B-s1,d0 soit B-s2,d0, ou B-s3,d0.

Conformément à la réglementation ERP, article pour la sécurité incendie AM5 chapitre 4 Plafonds Tendus.

Le Plafond Tendu EXTENZO® ou similaire sera fabriqué conformément à la norme NF EN 14716 (mars 2005), il doit obligatoirement avoir le marquage « CE ». Son fabricant devra être certifié par un organisme notifié. Le certificat sera joint à l'offre de prix. La traçabilité des Plafonds Tendus doit être assurée de la fabrication à la pose.

### **Il se compose :**

- 1. D'une membrane ou complexe souple à haute résistance**, obtenue par calandrage, de classement de réaction au feu à minima B-s3,d0 ; bénéficiant d'une assurance décennale et disposer d'une fiche FDES (fiche de déclarations environnementales et sanitaires) pour la démarche HQE® ;
- 2. D'un harpon en PVC semi-rigide**, soudé en périphérie de la membrane composée d'un ou de plusieurs lès, pour permettre l'enclenchement sous tension ;
- 3. D'un profilé d'enclenchement périphérique rigide** (PVC, alu, acier, autres...) apparent ou non, appelé lisse, fixé au périmètre de la pièce conformément au DTU 58.2 (décembre 2007).

## B - Les encastremets

---

### Ils sont variés :

- Éclairage : les supports des appareils d'éclairage devront être réglables ;
- Grilles de VMC et grilles de climatisation seront posées sur des supports réglables, solidaires de la structure ;
- Câbles et tuyauteries ne doivent pas reposer sur la membrane. Ces éléments devront comporter des renforts appropriés à la traversée de la membrane ;
- Sécurité : détecteur de fumée, caméras de surveillance, sprinklers, blocs de secours...
- Trappes d'accès : système DSP, trappe permettant l'accès au plenum.

**La pose de ces éléments doit être effectuée conformément au DTU 58.2**

## C - Aspects et couleurs

---

À définir avec le Client en fonction de son besoin.

## D - Entretien

---

Il existe des produits recommandés pour l'entretien des Plafonds Tendus EXTENZO®. Toutefois, les Plafonds Tendus EXTENZO® étant teintés dans la masse, ils peuvent être nettoyés avec des détergents usuels (savon, etc.), à l'exception de solvants incompatibles avec le produit installé et des "façon daim".

## E - Exigences réglementaires

---

Chaque Plafond Tendu doit être marqué CE.  
Chaque Plafond Tendu doit avoir un étiquetage en matière de santé environnementale.  
Intitulé : EMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR avec un classement A+.

## F - Références normatives

---

La norme applicable pour la fabrication des Plafonds Tendus est la « Norme NF EN 14716 ». Celle spécifique à la pose des Plafonds Tendus est la « Norme NF DTU 58.2 PLAFONDS TENDUS ». Pour la sécurité incendie en ERP, voir article AM 5 : Plafonds Tendus.  
Émissions dans l'air intérieur Décret N° 2011-321 du 23/03/2011 + Arrêté du 19/04/2011 du JORF.